

REGLEMENT

Art.1 : L'épreuve se déroule selon les règles de la FFA et de la commission des courses hors stade.

Art.2 : L'épreuve est ouverte à tous: les concurrent(e)s devront obligatoirement fournir une licence sportive ou un certificat médical de moins d'un an indiquant clairement la non contre-indication à la pratique de la marche athlétique en compétition

Art.3 : En cas de contestation au présent règlement, le Juge-arbitre tranchera.

Art.4 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de non respect du présent règlement.

Art.5 : Le départ de l'épreuve des « 8 heures » est donné à 8 heures du matin; l'appel est fixé à 7 heures 45; les concurrent(e)s seront arrêté(e)s au passage de la ligne après 7 h 45 de compétition. L'épreuve est réservée aux espoirs, senior(e)s et vétéran(e)s.

Art.6 : Pour celles et ceux qui ne désirent pas faire les 8 heures, quatre épreuves dans la journée selon votre année de naissance

L'inscription de ces catégories est liée à la présentation d'une licence sportive ou d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la marche athlétique en compétition de moins d'un an et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Epreuves 11.600 et 20.300 Kms réservées aux Junior (es) (92-93) Espoirs (89-91) Senior(es) Vétéran(es)

Epreuve 5.800 Kms réservée aux Cadet (tes) (94-95) Minimes (96-97)

Epreuve 2.100 Kms réservée aux Benjamin (es) (98-99) Poussin (es) (00-01)

Art.7 : Les droits d'inscription sont fixés comme suit: 10 € (licencié(e)s) ou 12 € (non licencié(e)s)

ENGAGEMENT SUR PLACE + 3€

5 € (licencié(e)s) ou 7 € (non licencié(e)s) pourds senior(e)s et vétéran(e)s effectuant 4 ou 7 tours

Gratuité pour les catégories plus jeunes.

L'inscription aux "8 heures" est vivement souhaitée pour le 30/09: traitement du système informatique.

Art.8 : Il ne sera remboursé aucun frais de déplacement. En cas d'absence non justifiée, les inscriptions ne seront pas remboursées.

Art.9 : Une pénalité sera imposée au point de contrôle à tout(e) concurrent(e) ayant eu des avertissements: 5 minutes d'arrêt au 1° avertissement, 10 minutes au 2° et ainsi de suite.

Art.10 : Le plan joint indique les différents points de la course: **respectez les panneaux de réservation.** (Contrôle, soins, ravitaillements, ..)

Art. 11 : Cette épreuve est organisée par "Les Amis de la Marche d'Etampes sur Marne" avec l'aide de "l'A.C. Château-Thierry".

REGLEMENT SPECIFIQUE AUX 8 HEURES PAR EQUIPE

Art 1 : le règlement général des « 8 heures » s'applique à l'épreuve par équipe

Art 2 : l'équipe de **DEUX** ou **TROIS** peut-être mixte sans distinction de nationalité et de club - **condition exigée :** elle doit comporter au moins un ou une senior(e) ou vétéran(e)

Art 3 : toute équipe doit être formée avant le départ ; elle est une et indivisible.

Art 4 : une seule chasuble sera prêtée à chaque équipe ; le changement doit se faire obligatoirement après la ligne d'arrivée et avant la sente (versement de la caution)

Art 5 : l'inscription doit parvenir **obligatoirement** avant la date fixée dans le règlement général

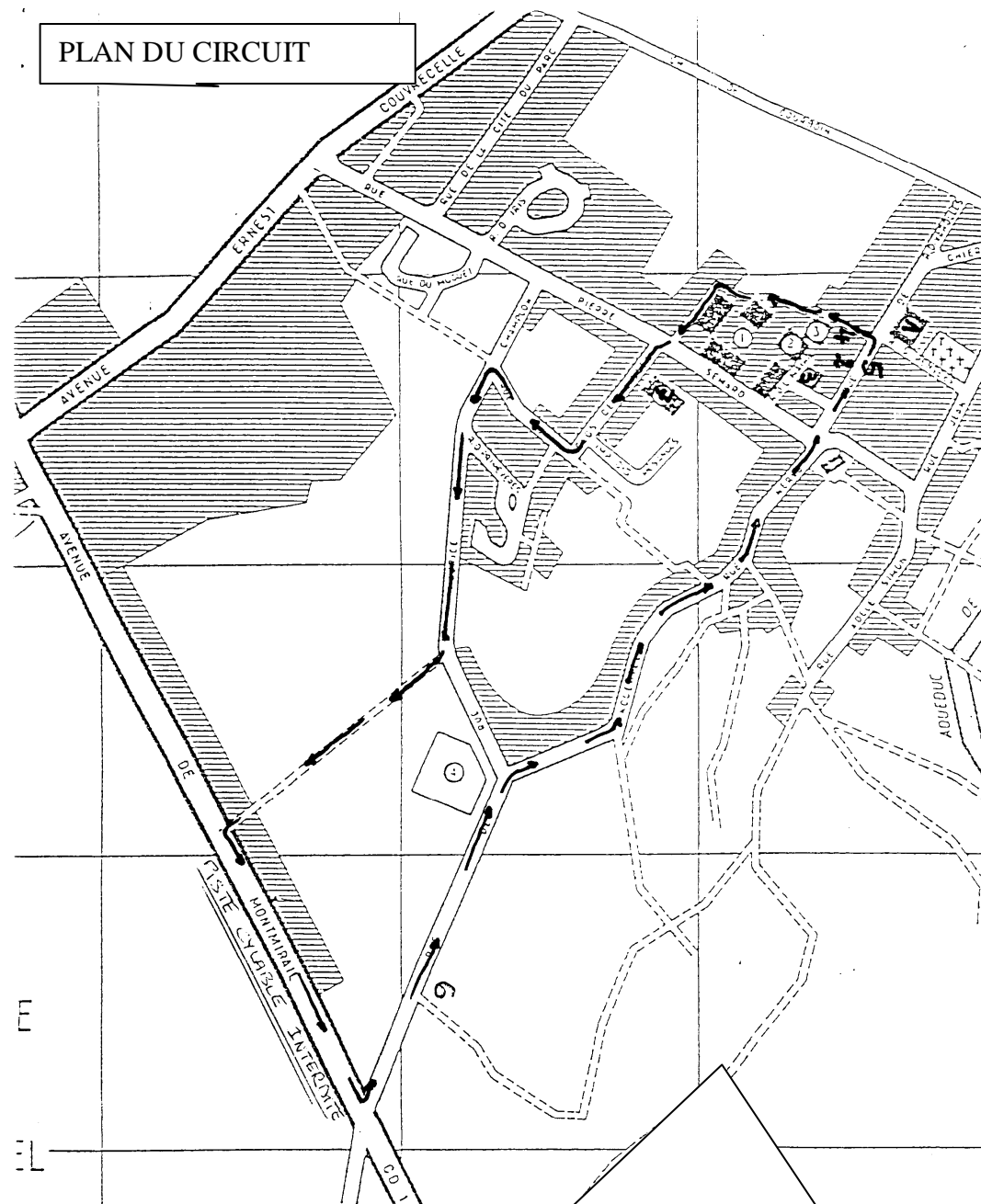
Aucune inscription d'équipe ne se fera sur place.

Art 6 : le droit d'inscription par équipe est fixé à 15 € ou 17 € si elle comporte un(e) non licencié(e)s
ENGAGEMENT SUR PLACE + 3€

Art 7 : le classement sera commun à toutes les équipes sans distinction du nombre les composant

Art 8 : tout point non prévu par les règlements sera traité par le responsable de l'organisation

PLAN DU CIRCUIT



- | | |
|---------------------------------|---|
| 1 Vestiaires Douches Toilettes | 2 Appel des concurrents Départ Arrivée Contrôle |
| 3 Remise des Dossards Toilettes | |
| 4 Soins Secours | 5 Ravitaillements |
| 6 Ravitaillements | 7 Récompenses Vin d'honneur |